



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 22 n° 7 au catalogue

L'HOMICIDE AU CANADA, 2001

par Mia Dauvergne

Faits Saillants

- En 2001, on a dénombré 554 homicides au Canada, soit 8 de plus que l'année précédente. Le taux national d'homicides est demeuré relativement stable pour la troisième année consécutive, à 1,78 homicide pour 100 000 habitants. Le taux diminue progressivement depuis le milieu des années 70.
- Comme ce fut généralement le cas par le passé, les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est en 2001. Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (2,96 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (2,66). Les taux les plus faibles ont été observés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,19), en Nouvelle-Écosse (0,95) et au Nouveau-Brunswick (1,06).
- Parmi les neuf plus grandes régions métropolitaines, Winnipeg (2,77) a enregistré le taux d'homicides le plus élevé, suivie d'Edmonton (2,61), alors qu'Ottawa (0,36) et Québec (0,72) ont déclaré les taux les plus faibles. Pour les 17 régions métropolitaines de taille moyenne ou plus petite, Regina (3,53) et Sudbury (3,19) ont accusé les taux d'homicides les plus élevés, alors que Sherbrooke, sans aucun homicide, a affiché le taux le plus bas.
- La plupart des homicides sont commis par quelqu'un qui est connu de la victime. En 2001, 87 % des homicides résolus ont été perpétrés par une connaissance ou un membre de la famille, alors que les autres, soit 13 %, ont été commis par un étranger. Près des deux tiers des homicides ayant fait plusieurs victimes, ainsi que 9 meurtres-suicides sur 10, étaient des crimes familiaux.
- Même si les homicides familiaux, y compris les homicides entre conjoints, ont augmenté en 2001, les chiffres sont demeurés semblables à la moyenne enregistrée au cours des dix années précédentes. La plus forte hausse a été affichée chez les victimes qui ont été tuées par leur conjoint – 69 conjointes ont été tuées en 2001, 17 de plus qu'en 2000.
- Parmi les homicides résolus en 2001, près d'une victime sur quatre a été tuée par une personne avec laquelle elle avait eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou au cours de fréquentations. En fait, 52 % de toutes les victimes de sexe féminin et 8 % de toutes les victimes de sexe masculin ont été tuées par des partenaires intimes.
- En 2001, 30 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 22 de moins que la moyenne observée au cours de la dernière décennie. Ce chiffre représente le nombre le plus faible de jeunes accusés depuis 1969 et le taux le plus faible depuis 1971.
- Les homicides commis par des membres de bandes (62) ont diminué en 2001 par rapport à l'année précédente, mais ils représentent toujours une victime d'homicide sur neuf. Ce type d'homicide avait plus que triplé entre 1991 (22) et 2000 (72), où il avait atteint un sommet.
- Les armes à feu ont continué d'être utilisées dans environ le tiers de tous les homicides commis en 2001, une arme de poing ayant servi dans près des deux tiers des homicides perpétrés avec une arme à feu. Dans une même proportion que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, les victimes ont été poignardées. Dans 22 % des cas les victimes ont été battues.
- En 2001, les deux tiers des personnes accusées d'homicide et la moitié des victimes de 12 ans et plus avaient un casier judiciaire au Canada. La majorité de ces personnes avaient déjà été reconnues coupables d'une infraction de violence.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.
ISSN 1205-8882

September 2002

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2002
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» – «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

Les résultats d'études récentes comme l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 2000 (EIVC)¹ laissent entendre que par rapport à d'autres pays, la plupart des Canadiens ne craignent pas d'être victimisés. Une forte proportion de Canadiens (83 %) ont déclaré qu'ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée ou lorsqu'ils étaient seuls à la maison la nuit. Il ressort de l'Enquête sociale générale de 1999 (ESG)² qu'un grand nombre de Canadiens ont l'impression que la criminalité est demeurée stable depuis cinq ans et craignent moins d'être victimes d'un crime dans leur quartier comparativement à 1993, ce qui confirme les résultats de l'EIVC. Les statistiques déclarées par la police correspondent aux résultats de ces enquêtes, car elles indiquent neuf années consécutives de diminution entre 1992 et 2000. Toutefois, les données de 2001 indiquent que le taux global de criminalité au Canada, ainsi que le taux de crimes de violence, ont augmenté de 1 % par rapport à l'année précédente³.

À l'aide de données recueillies au moyen de l'Enquête sur l'homicide⁴, on examine dans le présent *Juristat* les tendances à court et à long termes du crime de violence le plus grave – l'homicide. On y donne des renseignements détaillés sur les caractéristiques des affaires d'homicide, sur les victimes et sur les accusés. Les statistiques sur les homicides sont présentées aux niveaux national et provincial/territorial, ainsi qu'au niveau des régions métropolitaines de recensement.

Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide (voir les définitions dans la section Glossaire). Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne sont pas inclus dans cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

Le taux d'homicides demeure stable en 2001

L'homicide est relativement rare au Canada. Les 554 homicides déclarés en 2001 (huit de plus que l'année précédente) représentaient 0,02 % des 2,5 millions d'infractions au *Code criminel* signalées à la police. Par comparaison, on a dénombré environ 700 tentatives de meurtre, 27 000 vols qualifiés, 250 000 voies de fait et plus de un million d'infractions contre la propriété.

Depuis 1961, la première année de collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a plus que doublé, passant de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,03 en 1975. Depuis 1975, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement diminué jusqu'à la fin des années 90 lorsqu'il a affiché des signes de stabilisation à 1,8 homicide pour 100 000 habitants. En 2001, le taux d'homicides s'établissait à 1,78, en baisse de 41 % par rapport à 1975 (figure 1).

Le nombre d'incidents d'homicide déclaré en 2001 est demeuré stable, comparativement à l'année précédente. Il y a eu 515 incidents, soit 1 incident de moins qu'en 2000 et considérablement moins que la moyenne de 575 au cours des 10 dernières années. Tout comme par les années passées, le nombre d'incidents est inférieur au nombre de victimes, car certains incidents comptent plus d'une victime.

¹ Pour plus d'information sur les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité, voir Besserer, S. (2002). « Les victimes de la criminalité : une perspective internationale ». *Juristat*, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 22, n° 4. Ottawa : Statistique Canada.

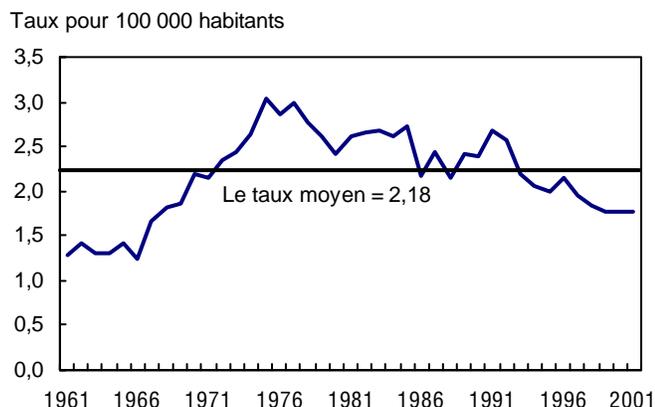
² Pour plus d'information sur les résultats de l'Enquête sociale générale, voir Besserer, S. et C. Trainor. (2000). « La victimisation criminelle au Canada, 1999 ». *Juristat*, n° 85-002-XPF au catalogue. Vol. 20, n° 10. Ottawa : Statistique Canada.

³ Savoie, J. (2002). « Statistiques de la criminalité au Canada – 2001 ». *Juristat*, n° 85-002-XPF au catalogue. Vol. 22, n° 6. Ottawa : Statistique Canada.

⁴ Pour plus d'information sur l'Enquête sur l'homicide, voir la section *Méthodologie à la fin du présent rapport*.

Figure 1

Taux d'homicides, 1961-2001



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Le nombre d'homicides augmente aux États-Unis

Pendant les années 90, le taux de criminalité et le taux d'homicides ont tous deux diminué aussi bien au Canada qu'aux États-Unis⁵. Toutefois, selon les données provisoires pour 2001 du Federal Bureau of Investigation, le nombre de crimes majeurs aux États-Unis s'est accru de 2,0 % par rapport à l'année précédente, mettant fin à un recul de la violence qui s'était traduit par les niveaux de criminalité les plus faibles au cours d'une génération⁶. La croissance comprenait une hausse de 3,1 % du nombre d'homicides signalés par les services de police de tout le pays. On y a enregistré environ 16 000 homicides en 2001 (à l'exclusion des attaques terroristes du 11 septembre 2001), ce qui correspond à un taux d'environ 5,6 pour 100 000 habitants. Si les décès découlant des attaques terroristes avaient été inclus, le nombre d'homicides aurait augmenté de 26 % par rapport à 2000.

Même si le taux d'homicides du Canada en 2001 était trois fois moins élevé que celui des É.-U., il était encore supérieur à celui de plusieurs pays européens, comme la Norvège et l'Allemagne (tableau 1). En 2001, le taux d'homicides du Canada se situait au même niveau que celui de la France.⁷

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HOMICIDES

Les taux d'homicides provinciaux diminuent ou demeurent stables

La baisse globale du taux national d'homicides depuis le milieu des années 70 reflète les baisses générales qu'ont connues un grand nombre de provinces pendant cette période. Toutefois, les taux des provinces de l'Atlantique sont demeurés relativement constants au cours des 25 dernières années. Même s'ils sont généralement plus élevés que le taux national, les taux des provinces de l'Ouest baissent graduellement.

Tableau 1

Taux d'homicides pour certains pays, 2001

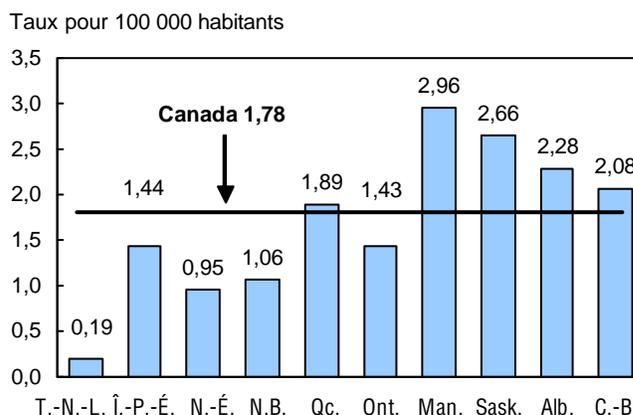
Pays	Taux d'homicides pour 100 000 habitants
Russie	21,13
États-Unis	5,64
Finlande	2,98
Hongrie	2,48
Autriche	1,93
Suède	1,87
France	1,78
Canada	1,78
Angleterre et pays de Galles	1,66
Irlande	1,60
Allemagne	1,05
Norvège	0,81

Source: Le Bureau central national, Interpol, Ottawa.

Par le passé, les taux d'homicides des provinces de l'Ouest ont systématiquement été supérieurs aux taux des provinces de l'Est. Cette tendance s'est maintenue en 2001 (figure 2). Parmi les provinces, le Manitoba a affiché le taux le plus élevé (2,96 homicides pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (2,66). Les taux les plus faibles ont été relevés à Terre-Neuve-et-Labrador (0,19), en Nouvelle-Écosse (0,95) et au Nouveau-Brunswick (1,06).

Figure 2

Taux d'homicides par province, 2001



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

⁵ Pour plus d'information sur les comparaisons de la criminalité entre le Canada et les É.-U., voir Gannon, M. (2001). « Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis. » Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 21, n° 11. Ottawa : Statistique Canada.

⁶ U.S. Department of Justice. Federal Bureau of Investigation. Press Release. 24 juin 2002.

⁷ Information fournie par le Bureau central national, Interpol, Ottawa.

La moitié des provinces ont accusé des baisses du nombre d'homicides en 2001 – Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Québec (tableau 2). Le recul le plus important a été observé au Québec, où il s'est produit 10 homicides de moins qu'en 2000. La diminution en Nouvelle-Écosse de 15 homicides en 2000 à 9 en 2001 s'est traduite par le taux le plus faible (0,95) enregistré dans cette province depuis 1963. Le nombre d'homicides signalés en Colombie-Britannique⁸ est demeuré inchangé par rapport à l'année précédente, et les taux en 2000 et 2001 ont été les plus bas depuis 1964. La plus forte augmentation du

nombre d'homicides déclarés a été affichée par l'Ontario (14 affaires de plus qu'en 2000), ce qui a donné lieu à une hausse de 7 % dans le taux comparativement à 2000 ; toutefois, le taux est encore demeuré inférieur à la moyenne des dix années précédentes. Le nombre d'homicides déclarés en Alberta a aussi augmenté (11 de plus qu'en 2000), une hausse de près de 17 % entre 2000 et 2001.

⁸ Les données relatives aux homicides de prostituées de Port Coquitlam en Colombie-Britannique n'ont pas fait l'objet d'une déclaration officielle au CCSJ, l'enquête policière étant toujours ouverte.

Tableau 2

Province ou territoire	2001 ¹		2000 ^{2r}		Moyenne 1991-2000	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³
	Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,19	6	1,12	6
Île-du-Prince-Édouard	2	1,44	3	2,17	1	0,89
Nouvelle-Écosse	9	0,95	15	1,59	19	2,06
Nouveau-Brunswick	8	1,06	10	1,32	11	1,45
Québec	140	1,89	150	2,03	148	2,04
Ontario	170	1,43	156	1,34	189	1,72
Manitoba	34	2,96	30	2,62	32	2,86
Saskatchewan	27	2,66	26	2,54	26	2,53
Alberta	70	2,28	59	1,96	65	2,35
Colombie-Britannique	85	2,08	85	2,09	113	3,01
Yukon	1	3,35	2	6,54	2	5,19
Territoires du Nord-Ouest	4	9,79	1	2,44	4	8,76
Nunavut	3	10,65	3	10,94
CANADA	554	1,78	546	1,77	616	2,10

... n'ayant pas lieu de figurer.

^r révisé.

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2001 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Québec - 3; Ontario - 7; Manitoba - 2; TOTAL - 12.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2000 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Nouvelle-Écosse - 1; Nouveau-Brunswick - 1; Ontario - 3; Saskatchewan - 1; TOTAL - 6.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Les territoires : un profil d'homicide

Même si le nombre réel d'homicides commis chaque année dans les territoires est très faible, le taux correspondant peut être très élevé en raison du nombre relativement petit d'habitants dans ces régions. Par conséquent, des changements mineurs dans le nombre réel d'homicides peuvent donner lieu à des fluctuations importantes dans le taux. Les taux d'homicides des territoires sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableaux 10 et 11).

Le Nunavut est officiellement devenu un territoire canadien le 1^{er} avril 1999. Le tableau ci-dessous présente les statistiques d'homicide pour la période de 1992 à 2001, selon les frontières actuelles. En dépit du fait que le nombre d'habitants dans les territoires est inférieur à 100 000, les taux sont fondés sur ce nombre à des fins de comparaison avec les taux des provinces.

Nombre et taux d'homicides¹ dans les territoires, 1992 à 2001

Territoire	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 ^r	2000	2001
nombre										
Nunavut	2	3	3	1	2	1	4	2	3	3
T. N.-O. (exclut le Nunavut)	11	4	1	2	2	2	1	1	1	4
Yukon	2	0	3	4	0	1	3	1	2	1
taux										
Nunavut	8,71	12,68	12,25	3,99	7,77	3,85	15,14	7,45	10,94	10,65
T. N.-O. (exclut le Nunavut)	27,89	10,03	2,46	4,82	4,78	4,79	2,44	2,44	2,44	9,79
Yukon	6,61	0,00	9,98	12,95	0,00	3,10	9,52	3,22	6,54	3,35

Note : Les taux pour 1997-2000 ont été révisés.

¹ Taux pour 100 000 habitants.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

L'homicide n'est pas seulement un phénomène urbain

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. En 2001, toutefois, le taux d'homicides pour les régions comptant moins de 100 000 habitants s'établissait à 1,95, un taux supérieur au taux (1,69) de l'ensemble des régions métropolitaines de recensement (RMR). Des données historiques révèlent que le taux d'homicides pour les régions autres que les RMR a normalement été semblable ou inférieur au taux de ces dernières.

Dans le tableau 3, les RMR sont réparties en trois catégories de population. La première catégorie comprend les plus grandes RMR, comptant des populations de 500 000 habitants et plus. Par le passé, ces RMR affichaient généralement les taux d'homicides les plus élevés. Cette tendance s'est maintenue en 2001, les neuf RMR accusant un taux combiné de 1,83. Winnipeg a enregistré le taux le plus élevé (2,77), suivie d'Edmonton (2,61), Montréal (2,22) et Vancouver (2,12). Avec seulement trois homicides en 2001, Ottawa a déclaré son taux le plus bas (0,36) depuis 1984, suivie de Québec avec cinq homicides (0,72). Toronto, qui est la plus grande région métropolitaine du Canada, a enregistré un taux (1,60) inférieur au taux national et à son taux moyen pour les dix années précédentes.

Tableau 3

Régions métropolitaines de recensement	2001 ¹			2000 ^{2r}			Moyenne 1991-2000 ³	
	Population	Nombre	Taux ⁴	Population	Nombre	Taux ⁴	Nombre	Taux ⁴
500 000 habitants et plus								
Toronto	4 881 392	78	1,60	4 763 232	81	1,70	80	1,84
Montréal	3 511 845	78	2,22	3 474 915	75	2,16	83	2,45
Vancouver	2 078 824	44	2,12	2 058 736	42	2,04	55	2,95
Calgary	971 532	15	1,54	947 344	16	1,69	17	2,00
Edmonton	956 805	25	2,61	941 788	19	2,02	24	2,66
Ottawa ⁵	844 969	3	0,36	828 557	8	0,97	12	1,53
Québec	693 064	5	0,72	690 521	12	1,74	11	1,57
Winnipeg	684 778	19	2,77	682 090	17	2,49	18	2,64
Hamilton	680 561	13	1,91	672 173	10	1,49	12	1,85
Totaux	15 303 770	280	1,83	15 059 356	280	1,86	311	2,20
de 250 000 à 499 999 habitants								
Kitchener	431 696	6	1,39	423 200	8	1,89	6	1,49
St. Catharines-Niagara	393 083	5	1,27	390 874	4	1,02	7	1,70
London	426 307	6	1,41	422 131	2	0,47	5	1,18
Halifax	359 186	3	0,84	355 874	8	2,25	8	2,44
Victoria	318 796	4	1,25	317 145	7	2,21	6	2,06
Windsor	313 838	3	0,96	306 795	6	1,96	7	2,38
Oshawa	305 308	1	0,33	298 893	2	0,67	4	1,35
Hull ⁶	261 981	2	0,76	257 514	2	0,78	4	1,41
Totaux	2 810 195	30	1,07	2 772 426	39	1,41	46	1,73
de 100 000 à 249 999 habitants								
Saskatoon	230 517	1	0,43	230 979	7	3,03	6	2,82
Regina	198 125	7	3,53	199 276	7	3,51	5	2,42
St. John's	176 163	1	0,57	175 817	3	1,71	3	1,42
Sudbury	156 714	5	3,19	158 126	1	0,63	4	2,27
Sherbrooke	154 865	0	0,00	153 623	4	2,60	2	1,34
Chicoutimi-Jonquière	158 740	1	0,63	160 486	4	2,49	1	0,73
Saint John	128 058	1	0,78	127 730	1	0,78	2	1,87
Trois-Rivières	141 535	1	0,71	141 644	4	2,82	2	1,41
Thunder Bay	124 581	3	2,41	125 833	1	0,79	4	2,88
Totaux	1 469 298	20	1,36	1 473 514	32	2,17	29	1,94
TOTAUX DES RMR	19 583 263	330	1,69	19 305 296	351	1,82	386	2,11
< 100 000 habitants	11 498 624	224	1,95	11 464 373	195	1,70	230	2,06
CANADA	31 081 887	554	1,78	30 769 669	546	1,77	616	2,09

^r révisé.

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2001 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Québec - 1; Trois-Rivières - 1; Toronto - 1; Hamilton - 2; Winnipeg - 1; Régions < 100,000 6; TOTAL - 12.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 2000 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: St. John - 1; Toronto - 1; Hamilton - 1; St. Catharines-Niagara - 1; Régions < 100,000 2; TOTAL - 6.

³ Les limites des RMR varient d'un recensement à l'autre, à mesure que la population croît et que les échanges par rapport au noyau urbain prend de l'ampleur. Les données présentées dans ce tableau des RMR représentent plus d'une période de recensement. Les données de 1991 à 1995 sont basées sur les limites censitaires de 1991. Les données de 1996 à aujourd'hui sont fondées sur les limites censitaires de 1996.

⁴ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

⁵ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

⁶ Hull réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont des noyaux urbanisés importants (d'au moins 100 000 habitants) qui comprennent les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la répartition des habitants entre les régions urbaines et les régions suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont totalisés en fonction des régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

La deuxième catégorie de RMR se compose de RMR de taille moyenne comptant des populations de 250 000 à 499 999 habitants. Pour l'année 2001, les huit RMR de taille moyenne enregistraient le taux combiné le plus faible (1,07). London a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (1,41), suivie de près par Kitchener (1,39), alors qu'Oshawa, avec un seul homicide, a déclaré le taux le plus faible (0,33). À 0,84, Halifax a affiché son taux le plus faible depuis 1983, et Victoria, à 1,25, son taux le plus bas depuis 1991.

La troisième catégorie de RMR, qui se compose des neuf régions métropolitaines les plus petites avec des populations de 100 000 à 249 999 habitants, a déclaré un taux combiné de 1,36. Regina (3,53) a affiché le taux le plus élevé, suivie de Sudbury (3,19) et Thunder Bay (2,41). Toutes les autres RMR de cette catégorie ont signalé des taux inférieurs à 1,00 pour 100 000 habitants. Les taux les plus bas ont été observés à Sherbrooke, qui n'a signalé aucun homicide, suivie de Saskatoon (0,43) qui a déclaré son taux le plus faible depuis 1981, année où des données selon la RMR ont été mises en tableaux pour la première fois. Il convient de mentionner qu'en raison de leurs petites populations, même des fluctuations mineures dans le nombre d'homicides pour les villes appartenant à cette catégorie de RMR peuvent avoir un effet marqué sur leurs taux d'homicides.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

La moitié de tous les homicides sont des meurtres au premier degré

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtres au premier degré et meurtres au deuxième degré. En 2001, la moitié (50 %) de tous les homicides ont été classés par la police en meurtres au premier degré, 41 % en meurtres au deuxième degré, 8 % en homicides involontaires coupables, et moins de 1 % (3 affaires) en infanticides⁹.

La classification des infractions d'homicides dans le présent rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée; toutefois, il se peut que cette modification ne soit pas prise en compte dans le présent rapport.

La plupart des homicides faisant plusieurs victimes sont des crimes familiaux

Les homicides qui font plus d'une victime reçoivent plus d'attention des médias et du public que les homicides qui n'en font qu'une seule. En 2001, la vaste majorité (94 %) des 515 affaires d'homicide n'ont fait qu'une seule victime, alors que les autres, soit 6 % (31), ont fait plus d'une victime. Ce pourcentage représente une augmentation de 7 affaires par rapport à 2000, mais il est identique à la moyenne des dix années précédentes. On a dénombré 26 affaires impliquant deux victimes, trois affaires avec trois victimes, une affaire avec quatre victimes et une affaire avec cinq victimes, pour un total de 70 victimes. Parmi ces affaires impliquant plusieurs victimes où un accusé a été identifié (24 des 31 affaires), la plupart (63 %) étaient des homicides contre au moins un membre de la famille (c.-à-d., des membres de la famille immédiate ou de la famille étendue, parents par le sang, par alliance ou par adoption). La majorité des victimes (63 %) et des personnes accusées (88 %) impliquées dans des homicides ayant fait plusieurs victimes étaient de sexe masculin. Un nombre disproportionné d'homicides ayant fait plusieurs victimes se sont produits dans la province de Québec en 2001 (42 % comparativement à 24 % de toutes les affaires).

La plupart des meurtres-suicides sont des crimes familiaux

En 2001, 41 affaires (représentant 8 % de toutes les affaires d'homicides) qui ont fait 54 victimes étaient des meurtres-suicides, une hausse de 12 affaires par rapport à l'année précédente mais près du nombre moyen de 42 affaires au cours de la dernière décennie. Tous les accusés, sauf deux, qui se sont suicidés au moment de l'affaire en 2001 étaient de sexe masculin, et toutes les affaires, sauf une, impliquaient un seul accusé.

La vaste majorité des affaires de meurtre-suicide en 2001 (85 % ou 35 affaires) impliquaient le meurtre d'au moins un membre de la famille (c.-à-d., un membre de la famille immédiate ou de la famille étendue, parent par le sang, par alliance ou par adoption). Parmi les homicides familiaux, 83 % (29 affaires) impliquaient un homme qui avait tué un ou plusieurs des membres de sa famille (que ce soit sa conjointe ou ses enfants). Quatre affaires impliquaient un fils qui avait tué son père ou sa mère ; une autre affaire impliquait une mère qui avait tué son enfant ; et une affaire impliquait à la fois une mère et un père qui avaient tué leur enfant.

Les six affaires de meurtre-suicide qui n'impliquaient pas un membre de la famille découlaient d'une querelle ou d'un épisode de colère ou de jalousie entre des amants, des voisins ou des amis/connaissances.

Il importe de mentionner qu'il existe un certain chevauchement entre les affaires de meurtre-suicide et les affaires qui ont fait plusieurs victimes. En 2001, on a dénombré neuf homicides qui avaient fait plusieurs victimes et où l'accusé s'est suicidé par la suite.

⁹ Voir les définitions de l'homicide criminel dans le Glossaire.

Les homicides attribuables à des bandes ont diminué en 2001 mais sont demeurés beaucoup plus élevés qu'au début des années 90

Au cours des dernières années, les enquêtes menées par la police et l'appareil judiciaire sur les crimes commis par des groupes organisés (tels que les homicides perpétrés par des motards qui se disputent les marchés de la drogue) ont beaucoup attiré l'attention des médias et du public. Entre 1991 et 1997, la police a déclaré en moyenne 22 affaires d'homicide attribuables¹⁰ à des bandes chaque année. Entre 1998 et 2001, le nombre de ces homicides a presque triplé, pour s'établir à une moyenne de 58 victimes par année (tableau 4). Même si les meurtres attribuables à des bandes ont diminué de 72 en 2000 à 62 en 2001, ils comptaient encore pour une victime d'homicide sur neuf. Depuis 1991, la proportion des affaires d'homicide attribuables à des bandes au Québec allait de la moitié aux

deux tiers ; toutefois, en 2001, cette proportion a diminué à tout juste plus du tiers (37 %) en raison de l'augmentation du nombre des affaires en Ontario (tableau 5).

En 2001, deux tiers (67 %) de toutes les affaires attribuables à des bandes impliquaient le trafic de la drogue ou un règlement de comptes (p. ex. : des dettes ou des « guerres intestines »). Le reste était principalement le résultat de disputes ou d'actes de vengeance entre les membres de bandes ou entre des rivaux. Des armes à feu ont été utilisées dans environ les trois quarts (74 %) de tous les meurtres commis par des bandes.

¹⁰ Les homicides reliés à des bandes incluent les homicides qui sont déclarés par la police comme le résultat d'activités liées aux bandes et/ou aux membres des bandes (par ex., bandes de motards, les gangs de rue, les gangs de jeunes, les groupes du crime organisé).

Tableau 4

Année	Affaires d'homicide attribuables à des bandes				Total des affaires	Total des victimes	Affaires attribuables à des bandes en tant que % du total des affaires d'homicide
	Liée à la drogue	Règlement de comptes	Autres mobiles	nombre			
1991	9	4	7	20	22	2,8	
1992	9	6	4	19	19	2,8	
1993	8	2	2	12	13	2,0	
1994	15	6	2	23	24	4,1	
1995	8	2	9	19	21	3,4	
1996	21	3	2	26	29	4,5	
1997 ^r	8	7	13	28	29	5,2	
1998 ^r	18	17	13	48	51	9,1	
1999 ^r	19	13	12	44	45	8,7	
2000 ^r	34	22	9	65	72	12,6	
2001	24	16	20	60	62	11,7	
Moyenne 1991-1997	11	4	6	21	22	3,6	
Moyenne 1998-2001	24	17	14	54	58	10,5	

^r révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Tableau 5

Région	Année										
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
nombre											
Atlantique	0	0	0	1	0	1	1	0	3	0	
Québec	12	10	7	13	11	13	16	29	30	35	22
Ontario	4	3	3	4	0	3	2	5	5	9	18
Les Prairies	2	0	1	1	4	4	3	6	5	9	9
Colombie-Britannique	2	6	1	4	4	5	6	7	4	9	11
Territoires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CANADA	20	19	12	23	19	26	28	48	44	65	60

^r révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Les homicides liés à la drogue demeurent stables

Bon nombre d'homicides sont motivés par la drogue ou le trafic de la drogue, non seulement les homicides attribuables à des bandes. À l'exclusion des homicides attribuables à des bandes en 2001, 45 affaires (10 %) étaient liées à la drogue, à peu près le même nombre que l'année précédente et un nombre semblable à la moyenne de 47 entre 1991 et 2000. Des 50 victimes d'un homicide lié à la drogue (non attribuable à des bandes) en 2001, 27 ont été identifiées par la police comme des trafiquants de drogue.

Trois affaires d'homicide sur quatre sont résolues par la police

En 2001, la police a résolu 77 % des 515 affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des dix dernières années, cette proportion a varié entre 75 % et 85 %. Comme la solution d'un homicide peut être très complexe et prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit résolue qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Par conséquent, ces données pour 2001 peuvent constituer une sous-estimation des taux définitifs de classement par la police.

Parmi les affaires classées par la police en 2001, 89 % l'ont été par mise en accusation ou par la recommandation d'une mise en accusation, et 10 % par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction. Le reste, soit 1 % (3 affaires) a été classé pour les raisons suivantes : la police a exercé son pouvoir discrétionnaire à cause des circonstances uniques de l'affaire ; la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire en raison de l'état mental de l'accusé ; et la personne accusée est décédée pendant qu'elle était détenue par la police.

Six homicides sur dix ont lieu dans des résidences

Parmi les 510 affaires d'homicide pour lesquelles le lieu était connu (il était inconnu dans cinq affaires) en 2001, six sur dix (59 %) sont survenues dans une résidence privée, les trois quarts (73 %) dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou conjointement avec l'accusé). Fait peu étonnant, la vaste majorité (89 %) des homicides familiaux, y compris les homicides entre conjoints, ont été commis dans des résidences privées, la plus du temps où cohabitaient les victimes et les accusés.

Les autres affaires se répartissaient comme suit : 30 % dans une aire ouverte (p. ex., un parc de stationnement, une rue ou un champ); 7 % dans un endroit commercial (p. ex., un bar, un restaurant, un dépanneur); 3 % dans un véhicule privé ou un taxi; et le reste, soit 1 % (7 affaires) dans les établissements publics suivants : un établissement correctionnel, un foyer de groupe communautaire/maison de transition, un établissement de transport public, un hôpital et une université.

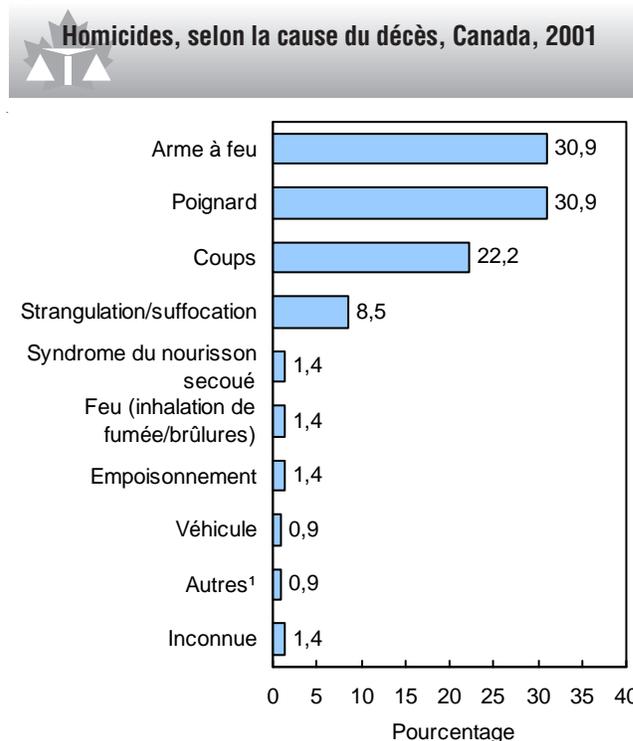
ARMES À FEU

Les armes à feu continuent d'être utilisées dans environ le tiers de tous les homicides

Pendant les 20 dernières années, des armes à feu ont normalement été utilisées dans environ le tiers de tous les homicides. Même si cette tendance s'est maintenue en 2001 (des armes à feu ayant été impliquées dans 31 % de tous les homicides),

dans un nombre égal (31 %) des homicides la victime a été poignardée. Dans 22 % des cas la victime a été battue, dans 9 % des cas, elle a été étranglée ou suffoquée, et dans un pourcentage égal soit 1 % des homicides, la victime a été secouée (syndrome du nourrisson secoué), brûlée (brûlures/suffocation) et empoisonnée (tableau 6, figure 3).

Figure 3



¹ Comprend l'exposition, l'hypothermie et les crises cardiaques.
Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Les homicides constituent une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 006 décès au Canada impliquant des armes à feu en 1999 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), la plus forte proportion était attribuable à des suicides (80 %), suivis des homicides (15 %) et des accidents (4 %)¹¹.

Parmi les 171 affaires impliquant une arme à feu en 2001, les armes de poing étaient le type le plus courant d'arme à feu utilisée. On a dénombré 110 (64 %) homicides avec une arme de poing, 46 (27 %) avec une carabine ou un fusil de chasse, 7 (4 %) avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 3 (2 %) avec une arme à feu entièrement automatique, et 5 (3 %) avec d'autres types d'armes à feu (tableau 7). Avant 1990, des armes de poing étaient utilisées dans environ 3 homicides sur 10 commis à l'aide d'une arme à feu. Entre 1991 et 1998, la proportion a augmenté à environ la moitié de tous ces homicides.

¹¹ Division de la statistique de la santé (2002). Causes de décès, 1999, n° 84-208-XPB au catalogue. Ottawa: Statistique Canada.

Tableau 6



Homicides selon la cause du décès, Canada, 1991-2001

Année	Arme à feu		Poignard		Coups		Strangulation/suffocation		Syndrome du nourrisson secoué		Feu (inhalation de fumée/brûlures)	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
1991	271	35,9	224	29,7	142	18,8	77	10,2	20	2,7
1992	247	33,7	211	28,8	151	20,6	61	8,3	35	4,8
1993	195	31,1	191	30,5	116	18,5	77	12,3	17	2,7
1994	196	32,9	154	25,8	106	17,8	84	14,1	17	2,9
1995	176	29,9	183	31,1	121	20,6	70	11,9	20	3,4
1996	212	33,4	195	30,7	132	20,8	59	9,3	8	1,3
1997	193	32,9	168	28,7	115	19,6	53	9,0	6	1,0	30	5,1
1998	151	27,1	186	33,3	125	22,4	61	10,9	6	1,1	12	2,2
1999	165	30,7	143	26,6	125	23,2	55	10,2	7	1,3	11	2,0
2000 ^r	184	33,7	149	27,3	128	23,4	39	7,1	13	2,4	4	0,7
2001	171	30,9	171	30,9	123	22,2	47	8,5	8	1,4	8	1,4

Année	Empoisonnement		Véhicule		Autre ¹		Inconnue		Total	
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%
1991	6	0,8	8	1,1	6	0,8	754	100,0
1992	9	1,2	12	1,6	6	0,8	732	100,0
1993	6	1,0	21	3,3	4	0,6	627	100,0
1994	11	1,8	22	3,7	6	1,0	596	100,0
1995	6	1,0	6	1,0	6	1,0	588	100,0
1996	6	0,9	12	1,9	11	1,7	635	100,0
1997	8	1,4	6	1,0	2	0,3	5	0,9	586	100,0
1998	6	1,1	3	0,5	2	0,4	6	1,1	558	100,0
1999	5	0,9	13	2,4	6	1,1	8	1,5	538	100,0
2000 ^r	4	0,7	14	2,6	4	0,7	7	1,3	546	100,0
2001	8	1,4	5	0,9	5	0,9	8	1,4	554	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer.

r révisé.

¹ Comprend les crises cardiaques, l'exposition/l'hypothermie et, avant 1997, le syndrome du nourrisson secoué et les décès impliquant un véhicule.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Tableau 7



Homicides commis avec une arme à feu, Canada, 1991-2001

Année	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué		Autres armes à feu		Total	
	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides
1991	135	49,8	103	38,0	6	2,2	25	9,2	2	0,7	271	35,9
1992 ^r	129	52,2	91	36,8	12	4,9	15	6,1	0	0,0	247	33,7
1993 ^r	91	46,7	75	38,5	11	5,6	17	8,7	1	0,5	195	31,1
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	0	0,0	196	32,9
1995 ^r	95	54,0	64	36,4	2	1,1	15	8,5	0	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	0	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,6	151	27,1
1999	89	53,9	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,7
2000 ^r	108	58,7	57	31,0	4	2,2	11	6,0	4	2,2	184	33,7
2001	110	64,3	46	26,9	3	1,8	7	4,1	5	2,9	171	30,9
Moyenne 1991-2000	101	50,9	72	36,1	8	4,0	16	7,7	2	1,2	199	32,1

... n'ayant pas lieu de figurer.

r révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Depuis lors, la proportion n'a pas cessé d'augmenter, les armes de poing comptant aujourd'hui pour près des deux tiers de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Cette hausse découle d'une baisse soutenue de l'utilisation de carabines et de fusils de chasse (y compris les armes à feu à canon tronqué), qui est passée de près de la moitié de tous les homicides perpétrés à l'aide d'armes à feu en 1991 à moins du tiers en 2001 (figure 4).

Trois armes de poing récupérées sur quatre n'étaient pas enregistrées

En 1997, on a commencé à recueillir à l'aide de l'Enquête sur les homicides les données supplémentaires suivantes sur les armes à feu : si l'arme à feu a été enregistrée, qui en est le propriétaire, si l'accusé détient une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide ou un permis, l'état de l'arme à feu récupérée et la classification de l'arme à feu (à autorisation restreinte ou prohibée). Dans l'analyse de ces données, on met l'accent sur les armes de poing qui sont utilisées dans les homicides, étant donné que la police doit, depuis un certain temps, inscrire cette information dans le cadre de ses enquêtes. Toutefois, il importe de mentionner qu'une bonne partie de ces données n'était pas connue de la police au moment de l'enquête ou encore l'arme de poing n'a jamais été récupérée et, par conséquent, les données ne sont pas disponibles. La présente analyse porte sur les affaires où la police disposait de données sur l'enregistrement, la propriété et le permis.

Les données disponibles laissent entendre que la plupart des armes de poing qui ont servi dans des homicides n'étaient pas enregistrées et que le accusé ne possédait aucun permis pour les utiliser. Des études effectuées dans d'autres pays sur

Législation sur les armes à feu

En 1969, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-150), interdisant, pour la première fois, de fournir des armes à feu aux personnes simples d'esprit ou aux contrevenants assujettis à une ordonnance d'interdiction. La législation élargissait également la définition d'une « arme à feu », qui avant 1969 n'incluait que les armes de poing et les armes à feu entièrement automatiques. Elle définissait également les catégories d'armes à feu suivantes : à autorisation non restreinte, à autorisation restreinte et prohibée.

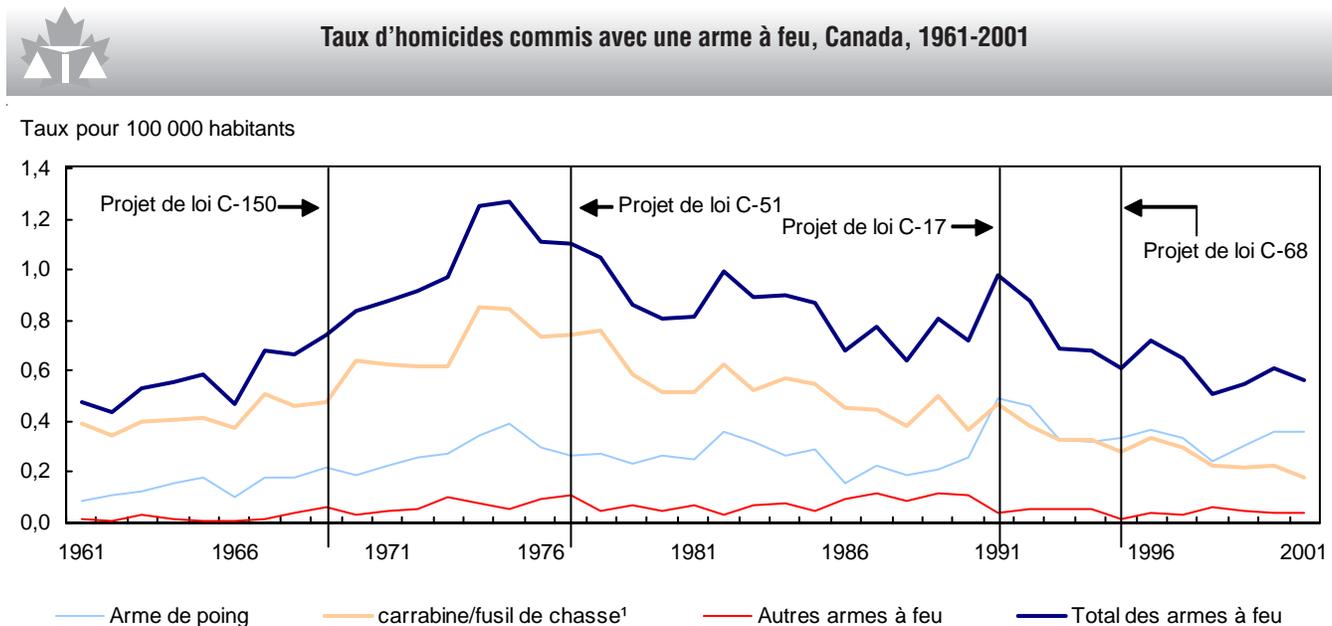
En 1977, le Parlement a de nouveau déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF). La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C-17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande l'information suivante : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles et une photographie. On a également mis en oeuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées.

En 1995, le Parlement a adopté le projet de loi C-68 qui créait de nouvelles pénalités sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à des infractions graves impliquant des armes à feu. Tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu doivent obtenir une licence d'arme à feu et faire enregistrer leurs armes à feu au plus tard le 1^{er} janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à autorisation non restreinte).

La figure 4 montre le taux d'homicides commis à l'aide d'armes à feu entre 1961 et 2001, et il indique où des changements législatifs ont été adoptés. Les données n'ont pas pour objet de prouver un lien certain de cause à effet entre la législation sur le contrôle des armes à feu et les taux de criminalité.

Figure 4



Note : Veuillez vous référer à l'encadré sur la Législation sur les armes à feu pour des détails relatifs aux projets de loi.

¹ Inclut les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

l'utilisation d'armes à feu pour commettre des homicides ont mené à des conclusions semblables^{12,13}.

Entre 1997 et 2001, 476 homicides ont été commis à l'aide d'une arme de poing. Dans 30 % (143) des homicides où l'on a récupéré l'arme de poing, environ les trois quarts (74 %) des armes de poing n'avaient pas été enregistrées. Dans les affaires où la police pouvait déterminer à qui appartenait l'arme de poing (113 affaires), le accusé en était propriétaire dans près de la moitié (47 %) des affaires et la victime, dans 4 %. Dans les autres affaires, soit 50 % des homicides, l'arme de poing appartenait à une personne autre que la victime ou le accusé. En outre, environ 4 accusés sur 5 (81 %) ne détenaient pas une autorisation d'acquisition d'arme à feu valide ou un permis.

Les données recueillies au moyen de l'Enquête sur l'homicide indiquent constamment que les homicides sont beaucoup plus susceptibles d'être commis par une personne connue de la victime que par un étranger. En 2001, la victime connaissait l'agresseur dans 87 % de tous les homicides résolus – 45 % ont été commis par une connaissance (pas un membre de la famille) de la victime et 43 % par un membre de la famille (tableau 8). Les autres victimes, soit 13 %, ont été tuées par des étrangers. Parmi les 191 victimes aux mains d'une connaissance, 90 ont été tuées par une simple connaissance, 28 ont été tuées par un ami ou une amie intime, 12 par un ex-ami ou une ex-amie intime, et 25 par une personne avec qui elles avaient une relation dans le cadre d'activités criminelles (c.-à-d. des prostitué(e)s, et des trafiquants de drogue et leurs clients).

LIEN ENTRE L'ACCUSÉ ET LA VICTIME

L'Enquête sur l'homicide permet de recueillir des données sur le lien entre les personnes accusées d'homicide et leurs victimes. Sauf indication contraire, ces ventilations et les ventilations connexes excluent les affaires d'homicide « non résolues » où l'on n'a pu identifier de accusé (23 % de toutes les affaires en 2001).

¹² Home Office. (1998). "Criminal Statistics England and Wales 1997". Research Development and Statistics Directorate, The Stationery Office, London.

¹³ Mouzos, J. (2000). "The Licensing and Registration Status of Firearms Used in Homicide". Trends and Questions in Crime and Criminal Justice, No. 151. Australian Institute of Criminology, Canberra.

Tableau 8

Relation (Victimes tuées par :)	2001		2000 ^r		Moyenne 1991-2000	
	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage
Relation familiale						
<i>Relation conjugale</i>						
Époux (mariage et union de fait)	52	12,1	38	9,3	49	9,9
Époux (séparé ou divorcé)	17	4,0	14	3,4	18	3,7
Épouse (mariage et union de fait)	13	3,0	13	3,2	16	3,3
Épouse (séparée ou divorcée)	3	0,7	3	0,7	2	0,4
Conjoint(e) de même sexe ²	1	0,2	0	0,0
Conjoint(e) - Total	86	20,0	68	16,7	85	17,4
<i>Relation non-conjugale</i>						
Père	26	6,1	21	5,1	27	5,4
Mère	17	4,0	10	2,5	16	3,3
Enfant	25	5,8	18	4,4	19	3,9
Frère ou Soeur	8	1,9	6	1,5	10	2,1
Autres liens familiaux	21	4,9	8	2,0	18	3,7
Non-conjugale - Total	97	22,6	63	15,4	90	18,5
Liens familiaux - Total	183	42,7	131	32,1	175	35,8
<i>Connaissances</i>						
(ex) ami(e) intime	12	2,8	23	5,6	24	5,0
Ami(e)	28	6,5	31	7,6	31	6,3
Figure d'autorité ²	1	0,2	5	1,2
Relation d'affaires (légale)	11	2,6	7	1,7	14	2,9
Relation criminelle ³	25	5,8	27	6,6	36	7,3
Voisin	24	5,6	10	2,5	21	4,4
Connaissances	90	21,0	105	25,7	112	22,9
Relation intimes, d'affaires et sociales - Total	191	44,5	208	51,0	240	49,0
<i>Étranger</i>	54	12,6	68	16,7	71	14,4
<i>Relation inconnue</i>	1	0,2	1	0,2	5	0,9
HOMICIDES RÉSOLUS - TOTAL	429	100,0	408	100,0	489	100,0

... n'ayant pas lieu de figurer.

^r révisé.

¹ Comprend seulement les homicides où un accusé a été identifié. Dans les affaires où il y a plus d'un accusé, c'est la relation la plus proche entre la victime et l'un ou l'autre des accusés qui est consignée.

² Figure d'autorité et conjoint(e) de même sexe ont été ajoutés à l'enquête en 1997; donc une moyenne de 10 ans n'est pas disponible.

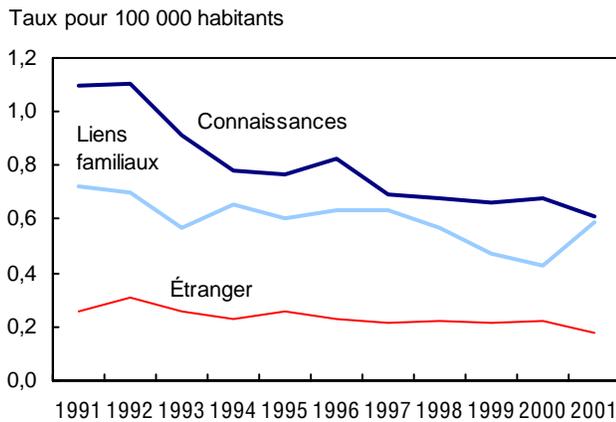
³ Relation criminelle comprend les prostitué(e)s, les trafiquants de drogue et leurs clients.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

La proportion des homicides commis par des étrangers est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années, variant de 12 % à 17 % de tous les homicides (figure 5). Six victimes sur dix qui ont été tuées par un étranger en 2001 l'ont été pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle, normalement une agression ou un vol qualifié. Sur le nombre total d'homicides résolus, les victimes de sexe masculin étaient environ quatre fois plus susceptibles (17 %) que les victimes de sexe féminin (4 %) de se faire tuer par des étrangers¹⁴.

Figure 5

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime, 1991-2001



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Les homicides dans la famille sont à la hausse

Les homicides dans la famille incluent les homicides contre le conjoint ou la conjointe, le père ou la mère, les enfants, les frères ou sœurs ou d'autres parents par le sang, par alliance ou par adoption. Au cours des dernières années, les données ont révélé un recul du nombre d'homicides dans la famille. Toutefois, cette tendance ne s'est pas maintenue en 2001. Parmi les affaires résolues, on dénombrait 183 victimes d'homicide dans la famille en 2001, soit 52 de plus que l'année précédente et 8 de plus que la moyenne sur dix ans établie auparavant. En fait, entre 2000 et 2001, toutes les catégories de membres de la famille accusés d'homicide sont demeurées les mêmes ou ont accusé une hausse, les époux (légalement mariées ou vivant en union libre) et d'autres membres de la famille comptant pour les plus fortes augmentations (augmentations de 14 et de 13 victimes respectivement). On relevait aussi des hausses substantielles du nombre d'enfants tués par un parent (12 victimes de plus) et de parents tués par leurs enfants (7 victimes de plus)¹⁵ (tableau 8).

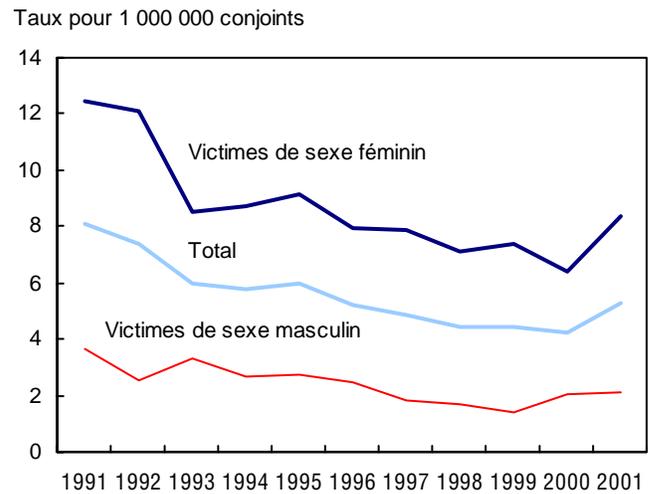
Les homicides entre conjoints sont à la hausse

Les homicides entre conjoints impliquent des personnes légalement mariées, des personnes séparées ou divorcées, et des personnes vivant en union libre (y compris des conjoints de

même sexe). En dépit de fluctuations annuelles, entre 1974 et 2000 les taux d'homicides entre conjoints aussi bien pour les hommes que pour les femmes ont accusé une baisse générale. Plusieurs changements sociétaux ont été mentionnés pour expliquer le recul, y compris l'évolution de la nature des relations intimes ; l'accroissement de l'égalité entre les sexes ; des changements en droit pénal et en droit civil ; de nouvelles politiques et procédures (comme les tribunaux spécialisés en violence conjugale) ; la formation dispensée au personnel du système de justice pénale ; et la disponibilité croissante de ressources pour les victimes de violence conjugale¹⁶. Toutefois, en 2001 le nombre d'homicides entre conjoints a augmenté (figure 6), représentant un des homicides résolus sur cinq et près de la moitié (47 %) de tous les homicides dans la famille (tableau 8). En 2001, 86 personnes ont été tuées par un conjoint, soit une hausse de 18 victimes par rapport à 2000 mais un nombre semblable à la moyenne sur dix ans établie auparavant. La hausse du nombre d'homicides entre conjoints enregistrée l'année dernière peut être attribuée en grande partie à l'augmentation des homicides commis par des maris légalement mariés. L'Ontario a signalé la plus forte augmentation du nombre d'homicides entre conjoints – 16 de plus en 2001 qu'en 2000.

Figure 6

Taux d'homicides entre conjoints, 1991-2001



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

¹⁴ Pour plus d'information sur les homicides commis par des étrangers, voir Janhevich, D. (1998). « Crimes de violence commis par des étrangers ». Juristat, n° 85-002-X1F au catalogue, vol. 18, n° 9. Ottawa : Statistique Canada.
¹⁵ Pour plus d'information sur les homicides dans la famille, voir Trainor, C. (2002). « La violence familiale au Canada : un profil statistique 2001 ». N° 85-224-XPf au catalogue, Ottawa : Statistique Canada.
¹⁶ Pottie-Bunge, V. (2002). « Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974-2000 ». Juristat, N° 85-002-XPf au catalogue, vol. 22, n° 5. Ottawa : Statistique Canada.

Les méthodes utilisées pour commettre un homicide contre un conjoint différaient entre les hommes et les femmes. Sur les 17 conjoints de sexe masculin tués en 2001, 16 ont été poignardés et un a été abattu à l'aide d'un instrument de tir. Par ailleurs, les victimes de sexe féminin ont été le plus souvent poignardées (29 %), abattues à l'aide d'un instrument de tir (26 %), battues (19 %) et étranglées (17 %). La police a déclaré des antécédents de violence conjugale dans environ la moitié (53 %) de tous les homicides entre conjoints. Cela était plus fréquent lorsque la victime était de sexe masculin (87 %) comparativement à 45 % pour les victimes de sexe féminin.

Le nombre d'homicides entre conjoints a connu une hausse en 2001, mais les homicides dans le cas d'autres types de relations intimes (ami(e)s de cœur, amant(e)s, ancien(ne)s amant(e)s ou couple de même sexe) ont connu une baisse. En 2001, on a dénombré 12 homicides commis par un partenaire intime avec qui la victime n'était pas mariée, soit 11 de moins qu'en 2000 et la moitié du nombre moyen de victimes pour la période précédente de dix ans. Six victimes étaient des femmes et six étaient des hommes. Parmi les homicides résolus, 52 % de toutes les victimes de sexe féminin et 8 % de toutes les victimes de sexe masculin en 2001 ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations.

Les trois quarts des enfants tués le sont par un parent

Trente-neuf enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 2001, 24 % de moins que la moyenne de 51 pour la période de 1991 à 2000. Plus des trois quarts de ces enfants ont été tués par leurs parents – on a dénombré 25 affaires d'homicide parent-enfant ayant fait 30 victimes (tableau 9). Six enfants ont été tués par d'autres membres de la famille ou des amis de la famille, dont la plupart s'occupaient de l'enfant au moment de l'homicide. Trois enfants ont été tués par un étranger.

Si l'on tient compte du fait que certaines de ces affaires font plus d'un accusé ou plus d'une victime, le nombre réel de parents accusés en 2001 était de 14 pères (12 pères et 2 beaux-pères) et 12 mères (11 mères et 1 belle-mère).

Le nombre de nourrissons de moins d'un an victimes d'homicide a reculé de 20 en 2000 à 12 en 2001, chutant en dessous de la moyenne de 18 sur dix ans établie auparavant. Toutefois, comparativement aux autres enfants de moins de 12 ans, les nourrissons de moins d'un an étaient encore les plus à risque d'être victimes d'un homicide, avec un taux d'environ 4 victimes pour 100 000 nourrissons de moins d'un an. En 2001, les parents étaient responsables de tous les homicides contre des nourrissons – 8 mères et 4 pères – ces enfants ayant été le plus souvent secoués (syndrome du nourrisson secoué) et battus.

Il importe de mentionner que dans le cas des nourrissons, il se peut que le nombre d'homicides soit sous-estimé étant donné que certains décès d'enfants présentés comme des décès accidentels, par exemple, une chute ou la « mort subite du nourrisson » pourraient en réalité être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Depuis 1995, la plupart des provinces sont dotées de lois qui prévoient la tenue obligatoire d'enquêtes de coroner dans les cas de décès d'enfants de moins de deux ans ; toutefois, il est encore possible que certaines affaires ne soient pas déclarées à la police ou classées par la police comme des homicides.

ÂGE ET SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les hommes comptent pour la majorité des victimes et des accusés

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicide étaient de sexe masculin. Toutefois, à l'instar de l'année précédente, une proportion de victimes plus élevée que la

Tableau 9

Année	Nombre d'affaires	Nombre de victimes	Homicides parents-enfants en tant que % du total des affaires d'homicide	Nombre réel d'accusés dans les homicides parents-enfants				Rapport de tous les pères accusés aux mères accusées
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère	
1991 ^r	24	29	3,4	8	1	13	2	0,6
1992	28	32	4,2	10	1	17	0	0,6
1993	32	32	5,4	13	4	15	0	1,1
1994	40	43	7,2	20	4	16	0	1,5
1995	32	36	5,7	18	2	11	1	1,7
1996	37	41	6,4	19	6	12	0	2,1
1997	45	53	8,4	18	3	23	1	0,9
1998	41	47	7,7	22	3	15	1	1,6
1999	23	26	4,6	13	3	7	0	2,3
2000 ^r	24	27	4,7	11	4	9	0	1,7
2001	25	30	4,9	12	2	11	1	1,2
Moyenne 1991-2000	32	36	5,7	15	3	14	1	1,4

^r révisé.

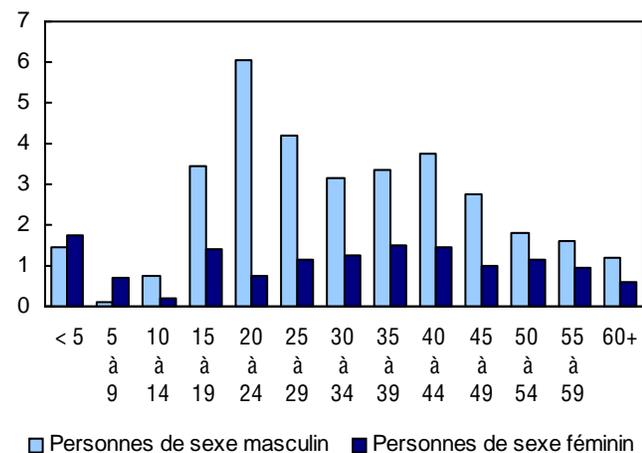
Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

normale (71 %) en 2001 étaient de sexe masculin. L'âge médian¹⁷ des victimes de sexe masculin était 33 ans, alors que les victimes de sexe féminin étaient un peu plus âgées – âge médian de 37 ans. Presque la moitié (44 %) des victimes en 2001 étaient âgées de 20 à 39 ans (figure 7), les personnes de 22 ans affichant le taux le plus élevé. Le risque de devenir victime d'un homicide a tendance à diminuer avec l'âge, surtout après 60 ans. En 2001, les victimes de 60 ans ou plus représentaient moins d'une victime sur dix (8 %) sur le nombre total de victimes d'homicide en 2001. Comme dans le cas des victimes d'homicide en général, les adultes plus âgés étaient le plus souvent tués par une connaissance (93 %). Des étrangers étaient responsables de 3 homicides sur les 44 (où la relation était connue) commis contre des adultes âgés en 2001.

Figure 7

Taux de victimes d'homicide selon le groupe d'âge et le sexe, 2001

Taux pour 100 000 habitants



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

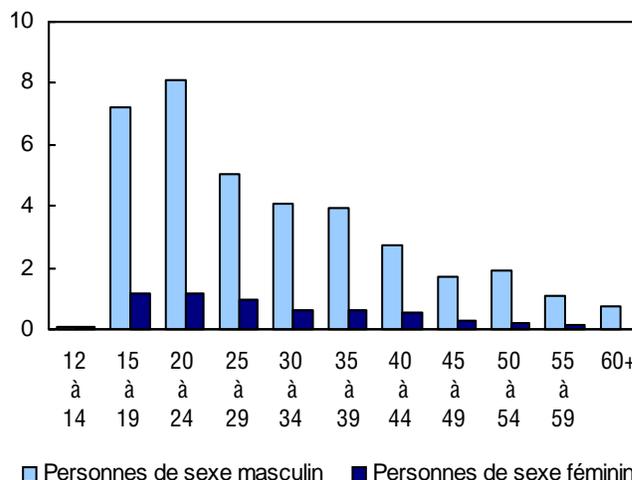
Les hommes représentaient la vaste majorité de tous les accusés d'homicide en 2001 (87 %), cette proportion étant semblable à la moyenne des dix années précédentes. L'âge médian des hommes et des femmes accusés d'homicide était semblable – 29 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes.

Les taux d'accusation par année d'âge étaient les plus élevés chez les personnes de 18 ans en 2001. Vers la fin de la vingtaine, le risque d'être accusé d'homicide commence à diminuer avec l'âge (figure 8). Alors que les personnes âgées de 60 ans ou plus composaient presque 17 % de la population canadienne, elles représentaient seulement 4 % des personnes accusées d'homicide en 2001.

Figure 8

Taux d'accusés d'homicide selon le groupe d'âge et le sexe, 2001

Taux pour 100 000 habitants



Source: Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

L'HOMICIDE CHEZ LES JEUNES

Les homicides commis par des jeunes accusent leur taux le plus bas depuis 1969¹⁸

En 2001, 30 jeunes (personnes de 12 à 17 ans) ont été accusés d'homicide, ce qui représente un recul pour la troisième année consécutive. Ce chiffre représentait également le nombre le plus faible de jeunes accusés depuis 1969, et le taux d'homicides chez les jeunes le plus faible depuis 1971. Ce nombre est sensiblement inférieur à la moyenne sur dix ans établie auparavant de 52 jeunes accusés d'homicide chaque année (tableau 10). En outre, pendant la même période de dix ans, les jeunes ont compté pour 9 % du nombre total de personnes accusées d'homicide, comparativement à seulement 6 % en 2001. La chute marquée du nombre total de jeunes accusés en 2001 est attribuable à une baisse du nombre d'hommes accusés d'homicide (figure 9). Vingt-cinq jeunes hommes ont été accusés, soit 20 de moins que la moyenne sur dix ans établie auparavant. En dépit de leurs nombres plus faibles, les jeunes hommes continuent d'être responsables de la plupart des homicides commis par des jeunes (83 %).

¹⁷ Le terme médian renvoie à la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

¹⁸ Avant 1974, l'homicide involontaire n'était pas inclus dans l'Enquête sur les homicides; par conséquent, il se peut que le nombre et le taux de jeunes accusés d'homicide avant 1974 soient légèrement sous-estimés.

Tableau 10

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, Canada, 1991-2001

Année	Jeunes accusés d'homicide						Pourcentage du total des accusés (%)
	Nombre			Taux pour 100 000 jeunes ¹			
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1991 ^r	42	7	49	3,60	0,63	2,15	7,6
1992 ^r	52	5	57	4,39	0,45	2,47	8,6
1993 ^r	34	3	37	2,84	0,26	1,59	6,7
1994 ^r	53	6	59	4,37	0,52	2,50	10,2
1995	53	15	68	4,32	1,29	2,85	11,8
1996 ^r	48	3	51	3,87	0,26	2,11	9,2
1997	44	11	55	3,51	0,93	2,25	10,7
1998	54	3	57	4,29	0,25	2,33	10,8
1999	36	9	45	2,86	0,76	1,84	9,3
2000 ^r	38	5	43	3,02	0,42	1,75	9,2
2001	25	5	30	1,97	0,42	1,21	6,2
Moyenne 1991-2000	45	7	52	3,71	0,58	2,18	9,4

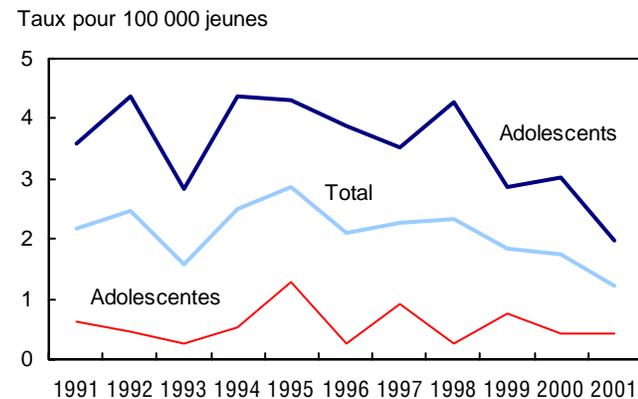
^r révisé.

¹ Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Figure 9

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1991-2001



Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Comme on l'a observé par le passé, les jeunes (12 à 17 ans) étaient plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres jeunes et d'autres jeunes adultes. Parmi les affaires d'homicide résolues en 2001, les jeunes accusés d'homicide étaient responsables du meurtre de 21 victimes, dont 43 % étaient âgées de 12 à 24 ans. Sur les homicides commis par des adultes, 19 % des victimes avaient entre 12 et 24 ans.

¹⁹ Service correctionnel Canada. Direction générale des questions autochtones du SCC. (1999). « Profil démographique des peuples autochtones du Canada et des délinquants autochtones détenus dans des établissements correctionnels fédéraux ». Ottawa : Service correctionnel Canada.

LES AUTOCHTONES SONT SURREPRÉSENTÉS DANS LES HOMICIDES

Il existe beaucoup de documentation montrant que les peuples autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice¹⁹. Cette constatation semble aussi s'appliquer dans le cas des homicides. Alors que les Autochtones constituent environ 3 % de la population canadienne, ils représentaient le quart (25 %) de toutes les personnes accusées d'homicide en 2001, de même que 15 % de toutes les victimes d'homicide. Il importe de mentionner que ces données excluent les victimes et les accusés pour lesquels les services de police ne recueillaient pas ou ne déclaraient pas d'information sur l'ascendance autochtone – 42 % des victimes et 39 % des accusés en 2001.

LES DEUX TIERS DES ACCUSÉS ET LA MOITIÉ DES VICTIMES ONT DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

En 2001, les deux tiers (65 %) des personnes accusées d'homicide avaient un casier judiciaire au Canada. Parmi celles qui avaient des antécédents judiciaires, la majorité (58 %) avait déjà été reconnue coupable d'une infraction de violence : 4 d'homicide, 48 de vol qualifié et 128 d'autres infractions de violence. Parmi les quatre accusés qui avaient auparavant été reconnus coupables d'homicide, trois avaient fini de purger leur peine d'emprisonnement et vivaient dans la collectivité, et l'une était dans un établissement correctionnel lorsque l'homicide a été commis. De même, la moitié (51 %) de toutes les victimes d'homicide 12 ans et plus en 2001 avaient un casier judiciaire au Canada, 54 % d'entre elles ayant déjà été reconnues coupables d'un crime de violence : 2 d'homicide, 29 de vol qualifié et 108 d'autres infractions de violence.

FACTEURS DÉCLENCHANT

La plupart des victimes et des accusés avaient consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'homicide

Il est reconnu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide²⁰. En 2001, dans les affaires où il était connu qu'il y avait eu consommation d'alcool ou de drogue, la police a déclaré que plus de la moitié (56 %) de toutes les victimes d'homicide et les trois quarts (75 %) des accusés avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction, une tendance semblable à celle qui se maintient depuis 1991, année où cette information a été recueillie pour la première fois. Les victimes de sexe masculin étaient près de deux fois plus susceptibles que les victimes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool ou des drogues, alors que les accusés de sexe féminin étaient un peu plus susceptibles que les accusés de sexe masculin d'en avoir consommé.

La moitié des affaires d'homicide sont motivées par la colère et le désespoir

Comme la police l'a constaté, en 2001 les homicides étaient le plus souvent motivés par un argument, une querelle, un incident provoquant une réaction de vengeance ou de jalousie ou un acte de désespoir (58 % de toutes les affaires d'homicide). Le profit financier et le règlement de comptes expliquaient une autre tranche de 20 % des homicides. Il y a eu trois meurtres « au hasard » (victimes choisies au hasard) en 2001, et un homicide était motivé par la haine. De 1991 à 2000, on a dénombré 13 homicides qui avaient été motivés par la haine, ce qui donne une moyenne de juste un peu plus d'une affaire par année.

Un accusé sur sept aurait souffert d'un désordre mental

En 1997, l'Enquête sur l'homicide a commencé à recueillir des données sur les personnes accusées dont on croyait qu'elles souffraient peut-être d'un trouble mental ou de développement (p. ex., schizophrénie, psychose maniaco-dépressive, ou retard du développement). Il est important de mentionner que ces données ne se veulent pas un diagnostic et qu'elles devraient être interprétées avec prudence car elles ne sont pas nécessairement fondées sur l'attestation d'un médecin.

À l'exclusion des cas où l'état mental était inconnu, la police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou de développement parmi 14 % des personnes accusées en 2001, un pourcentage semblable à celui que l'on observe chaque année depuis 1997. On n'a constaté aucune différence entre la proportion d'hommes et de femmes qui souffraient d'un trouble quelconque.

Le tiers de tous les homicides sont commis au cours de la perpétration d'une autre infraction

En 2001, plus du tiers (37 %) de toutes les affaires d'homicide comportaient la perpétration d'une autre infraction criminelle. Parmi ces 190 affaires, 131 (69 %) se sont produites parallèlement à une autre infraction de violence : 64 pendant des voies de fait, 30 pendant un vol qualifié, 10 pendant une

agression sexuelle, 7 pendant un enlèvement ou un rapt, 6 à la suite d'un traquage criminel²¹, et 14 pendant d'autres infractions de violence. Huit autres homicides ont été le résultat d'un crime d'incendie, 13 ont été commis pendant d'autres infractions contre les biens, et 38 pendant d'autres types d'infractions criminelles.

La plupart des affaires se produisent tard le soir et au début de la nuit

Fait peu étonnant, la plupart des homicides sont commis tard le soir et tôt dans la nuit. En 2001, plus de la moitié (55 %) de toutes les affaires pour lesquelles l'heure était connue se sont produites entre 20 h et 4 h. Depuis 1991, année où l'on a recueilli ces données pour la première fois, la tendance est demeurée assez constante : le plus petit nombre d'affaires a eu tendance à se produire tôt le matin et pendant la journée, le nombre augmentant progressivement à mesure qu'avance la journée.

PROFESSIONS À RISQUE

Deux agents de police tués dans l'exercice de leurs fonctions

En dépit des dangers évidents qui sont inhérents au travail de policier, le nombre de policiers assassinés dans l'exercice de leurs fonctions au Canada est relativement faible. Depuis 1961, 117 policiers ont été tués pendant qu'ils étaient de service, pour une moyenne de trois policiers par année. En 2001, deux policiers ont été victimes d'un homicide, un au Manitoba et l'autre au Nunavut, la première fois qu'un policier est assassiné dans l'un des trois territoires depuis qu'on a commencé à recueillir les données. Par comparaison, selon les données préliminaires pour 2001 des États-Unis, où la population est environ dix fois plus élevée que celle du Canada, 69 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions (à l'exclusion de 71 victimes tuées au cours des attaques terroristes du 11 septembre 2001)²².

Une prostituée a été tuée en 2001

Depuis 1991, 73 prostituées et prostitués ont été tués dans l'exercice de leur profession, bien que seulement un de ces homicides ait été signalé pour 2001²³. Toutes les victimes sauf trois étaient des femmes, et toutes les victimes sauf cinq étaient âgées de 18 ans ou plus. Le nombre de prostituées tuées au cours des cinq dernières années a généralement été faible comparativement à la période de 1991 à 1996. Entre 1997 et 2001, 17 prostituées ont été tuées, la plupart des homicides s'étant produits dans les provinces de l'Ouest : 4 en Colombie-Britannique, 3 en Alberta, 3 au Manitoba et 1 en Saskatchewan. Cinq autres prostituées ont été tuées en Ontario et une en Nouvelle-Écosse. Il convient de mentionner que le nombre de

²⁰ Parker, R.N. & Auerhahn, K. (1999) « Drugs, alcohol and homicide: Issues in theory and research ». *Homicide : A Sourcebook of Social Research*. Smith M.D. & Zahn, M.A. (eds). Thousand Oaks : Sage Publications. 176-191.

²¹ Pour plus d'information sur le harcèlement criminel, voir Hackett, K. (2000). « Harcèlement criminel ». *Juristat*, n° 85-002-XPFP au catalogue, vol. 20, n° 11. Ottawa : Statistique Canada.

²² U.S. Department of Justice. Federal Bureau of Investigation. Communiqué de presse. 15 mai 2002.

²³ Les données relatives aux homicides de prostituées de Port Coquitlam en Colombie-Britannique n'ont pas fait l'objet d'une déclaration officielle au CCJS, l'enquête policière étant toujours ouverte.

prostitués tués en raison de leur profession constitue probablement une sous-représentation de la réalité, car on compte uniquement les affaires où la police est convaincue que la victime a été tuée au cours d'activités de prostitution²⁴.

En 2001, on a dénombré 17 autres personnes qui ont été victimes d'un homicide « dans le cadre de leurs fonctions » au Canada, dont quatre chauffeurs de taxi, deux gardiens de sécurité et deux gérants d'entreprises.

Méthodologie

L'Enquête sur les homicides a commencé à recueillir auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, les victimes et les accusés au Canada en 1961. Jusqu'en 1974, les homicides involontaires et les infanticides n'étaient pas inclus dans l'enquête. Chaque fois qu'un homicide vient à l'attention de la police, le personnel du service de police remplit un questionnaire d'enquête qui est ensuite transmis au Centre canadien de la statistique juridique. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991 et plus tard en 1997, il a été révisé et certains éléments d'information y ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins en information.

À noter que tous les efforts possibles sont faits pour compter les homicides dans l'année où ils se sont *produits*. Toutefois, dans certaines circonstances, les homicides sont comptés dans l'année où ils ont été *signalés* à la police, peu importe la date où l'homicide a effectivement été commis. Là où cela est possible, ces anomalies sont mentionnées comme notes en bas de page dans le rapport. En outre, les renseignements socio-démographiques et d'autres renseignements (p. ex., antécédents de violence familiale, consommation d'alcool ou de drogue) sur les personnes accusées d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un accusé a été identifié). Dans les affaires où il y a plus d'un accusé, c'est la relation la plus *proche* entre la victime et l'un ou l'autre des accusés qui est consignée.

GLOSSAIRE DE TERMES

Il y a **homicide** lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction) (*Code criminel du Canada*, articles 222 à 240).

Il y a **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** dans les cas suivants :

- a) il est commis avec préméditation et de propos délibéré ;
- b) la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex., un policier ou un agent des services correctionnels) qui exerce ses fonctions au moment du meurtre;
- c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex., agression sexuelle, enlèvement, détournement, harcèlement criminel).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas un meurtre au premier degré.

L'**homicide involontaire coupable** est un homicide coupable qui n'est pas un meurtre ou un infanticide. Il est généralement considéré comme un homicide commis pendant un accès de colère causé par une provocation soudaine.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Une **affaire** est consignée lorsqu'une personne commet une ou plusieurs infractions criminelles au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou d'un accusé, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes, car certaines affaires font plusieurs victimes.

Un **accusé** est une personne identifiée comme un contrevenant relativement à une affaire et contre laquelle une accusation peut être portée.

²⁴ Pour plus d'information sur la prostitution, voir Duchesne, D. (1997). « La prostitution de rue au Canada ». Juristat, n° 85-002-XPB au catalogue, vol. 17, n° 2. Ottawa : Statistique Canada.

Tableau 11



Nombre d'homicides, provinces et territoires, 1961-2001

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ¹	Nt.	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	0	...	233
1962	0	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	0	...	265
1963	3	0	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	0	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	0	0	...	250
1967	1	0	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	0	9	5	102	104	28	23	25	73	1	0	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	0	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	0	16	10	124	151	33	29	45	61	0	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	0	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	0	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	0	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	0	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985 ²	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538
2000 ^r	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	85	1	4	3	554

... n'ayant pas lieu de figurer.

^r révisé.

¹ Y compris le Nunavut avant 1999. Voir l'encadré pour de plus amples détails.

² Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Tableau 12



Taux d'homicides¹, provinces et territoires 1961-2001²

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ³	Nt.	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	...	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	...	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	...	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	...	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	...	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	...	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	...	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	...	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	...	2,19
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60
1985 ⁴	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,36	...	2,15
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,68	2,69	7,37	12,28	...	2,41
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,90	3,34	3,60	20,37	...	2,38
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,33	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,61	20,83	...	2,58
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,83	3,36	0,00	11,02	...	2,18
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	9,98	6,14	...	2,05
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,86	1,65	2,39	2,07	2,19	3,17	12,95	4,51	...	2,00
1996	1,25	0,73	1,93	1,20	2,12	1,68	3,97	3,14	1,91	3,22	0,00	5,92	...	2,14
1997	1,26	0,00	2,57	1,06	1,81	1,58	2,73	2,45	2,15	2,93	3,10	4,43	...	1,95
1998	1,28	0,73	2,56	0,66	1,87	1,37	2,90	3,22	2,20	2,25	9,52	12,18	...	1,84
1999	0,37	0,73	1,38	1,19	1,86	1,41	2,28	1,27	2,06	2,73	3,22	2,44	7,45	1,76
2000 ^r	1,12	2,17	1,59	1,32	2,03	1,34	2,62	2,54	1,96	2,09	6,54	2,44	10,94	1,77
2001	0,19	1,44	0,95	1,06	1,89	1,43	2,96	2,66	2,28	2,08	3,35	9,79	10,65	1,78

... n'ayant pas lieu de figurer.

^r révisé.

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

Estimations de la population utilisées:

1961-1990: Estimations intercensitaires révisées

1991-1995: Estimations intercensitaires définitives

1996-1997: Estimations postcensitaires définitives

1998-2000: Estimations postcensitaires révisées

2001: Preliminary postcensal estimates

² Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul.

³ Y compris le Nunavut avant 1999. Voir l'encadré pour de plus amples détails.

⁴ Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire « Air India ».

Source : Enquête sur l'homicide, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, septembre 2002.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

2000

- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 9 L'homicide au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 10 La victimisation criminelle au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 11 Harcèlement criminel
- Vol. 20 n° 12 Attitudes du public face au système de justice pénale
- Vol. 20 n° 13 Introduction par effraction, 1999

2001

- Vol. 21 n° 1 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
- Vol. 21 n° 4 Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
- Vol. 21 n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
- Vol. 21 n° 6 Les enfants témoins de violence familiale
- Vol. 21 n° 7 La violence conjugale après la séparation
- Vol. 21 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 9 L'homicide au Canada, 2000
- Vol. 21 n° 10 La détermination de la peine dans les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
- Vol. 21 n° 11 Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis
- Vol. 21 n° 12 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1999-2000

2002

- Vol. 22 n° 1 Traitements des causes par les tribunaux de juridiction criminelle, 1999-2000
- Vol. 22 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2000-2001
- Vol. 22 n° 3 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, de 2000-2001
- Vol. 22 n° 4 Les victimes de la criminalité : une perspective internationale
- Vol. 22 n° 5 Tendances nationales des homicides entre partenaires intimes, 1974 à 2000
- Vol. 22 n° 6 Statistiques de la criminalité au Canada, 2001